

L'Assemblée Générale Ordinaire 2014 de l'ASPI aura lieu le

Mercredi 10 décembre 2014 à partir de 14h00

Dans les Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers

9bis avenue d'Iéna, 75116 Paris

La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ordre du jour, le bulletin de vote et le pouvoir sont joints en annexe.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire auront lieu des élections pour renouveler une partie du Conseil d'Administration. Quatre sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration. Vous trouverez aussi en annexe un document de présentation des cinq candidats à cette élection.

Il est rappelé que, suite à la modification des statuts de l'ASPI adoptée en janvier 2012, les membres postulants peuvent prendre part au vote comme les membres actifs et les membres de soutien, à condition d'être à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale sera suivie d'une Conférence ASPI sur le thème « **Fiscalité et PI** » à 15h30. Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail à partir de 18h.

PLAN D'ACCÈS



LES SALONS DE LA MAISON DES ARTS ET MÉTIERS
9 bis, avenue d'Iéna
75116 Paris

SERVICE COMMERCIAL **RESTAURANT LES ARTS**
Tél. : 01 40 69 27 07 Tél. : 01 40 69 27 53
Fax : 01 40 69 27 08

P PARKING
Parking public Kléber,
65 avenue Kléber 75116 Paris
→ Itinéraire en voiture

M MÉTRO
Ligne 9
(station Iéna - sortie Musée Guimet)
→ Itinéraire ratp

B BUS
Lignes 32, 63





ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SPÉCIALISTES EN PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE DE L'INDUSTRIE

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2014 de l'ASPI aura lieu le

Mercredi 10 décembre 2014 à partir de 14h00

Dans les **Salons de l'Hôtel des Arts et Métiers**
9bis avenue d'Iéna, 75116 Paris

Accès :
- Métro, ligne 9, Station Iéna, sortie « Musée Guimet »
- Bus, lignes 32, 63
- Parking public Kléber, 65 avenue Kléber, 75116 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport moral
2. Lecture et approbation du rapport financier
3. Questions diverses
4. Vote concernant la cotisation pour l'année 2015
5. Résultats des élections

NOTA

- a) Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée Générale au moyen du pouvoir ci-joint dûment rempli, daté et signé et adressé à votre mandataire. Veuillez noter que, selon le règlement intérieur de l'ASPI, un même mandataire ne peut représenter plus de cinq personnes.
- b) Vous trouverez ci-joint une note explicitant les modalités du vote pour l'élection des membres du Conseil.
- c) Il est rappelé que les membres actifs, les membres postulants et les membres de soutien, non inscrits sur la liste instituée par l'Art. L.422-1 du CPI, peuvent voter.

Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail après la conférence, à partir de 18h.

Philippe Conan
Président

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre de réception des candidatures)

Brigitte CARION-TARAVELLA

Ingénieur diplômé de l'UTC de Compiègne et titulaire d'un doctorat en Génie Biologique. Diplômée du CEIPI, inscrite sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle, mandataire Européen et titulaire également d'un master 2 du CEIPI dans le domaine "Droit Economie Gestion" en droit et gestion de la propriété industrielle.

Après 9 années passées en recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, notamment en tant que responsable du développement pharmaceutique, sa carrière en propriété industrielle a débuté en 2000 au sein de la société Besins International Healthcare où elle a pris la responsabilité du département propriété industrielle du groupe. Brigitte a ensuite intégré la société Chanel Parfums Beauté en 2005 en tant que responsable de l'activité « soin de la peau ». Depuis septembre 2010, elle est en charge du support brevet pour l'activité développement et innovation industrielle au sein de la société Sanofi.

Brigitte est membre du bureau de l'ASPI depuis 2012 et également tuteur à l'ASPI pour la préparation à l'épreuve C de l'examen de qualification européen (EQE) depuis 2011. Au sein du bureau de l'ASPI, en tant que vice-présidente, Brigitte est tout particulièrement impliquée dans l'organisation des conférences et fait également partie de l'équipe en charge du tutorat pour l'EQE. Brigitte est également membre du jury de l'examen de qualification français de l'INPI depuis 2014.

Sa candidature au bureau de l'ASPI est essentiellement motivée par le souhait de participer activement à la représentation des membres de l'association auprès des pouvoirs publics afin de proposer toutes évolutions qui paraissent utiles ou nécessaires pour les spécialistes en PI de l'industrie; de contribuer à la formation et à la reconnaissance des professionnels de la propriété industrielle; et d'intervenir sur toutes les questions relatives aux textes juridiques sur lesquels la profession décide de faire entendre sa voix.

Pascale JEUNE

Diplômée de l'Institut de Chimie et de Physique Industrielle (ICPI/CPE) de Lyon, mention électronique et traitement de signal, mandataire agréée près l'OEB et qualifiée auprès de l'INPI.

Après onze années passées à développer et tester des sonar, Pascale a basculé dans le domaine de la propriété industrielle au sein d'un grand groupe d'électronique et est actuellement salariée de la société Orange et rattachée au service de propriété intellectuelle où elle s'occupe plus particulièrement d'inventions relatives à l'accès radio pour des communications sans fil.

Pascale est tuteur à l'ASPI depuis 2002 et a été tuteur au CEIPI pendant huit ans pour la préparation à l'épreuve D de l'examen de qualification européen (EQE). Elle est également membre du jury de l'examen de qualification français de l'INPI depuis 2012.

Sa candidature au bureau de l'ASPI est motivée par le souhait de poursuivre les actions déjà entreprises pour que l'association des professionnels de l'industrie reste un des acteurs majeurs de la propriété industrielle reconnu par les pouvoirs publics, d'agir avec les différents acteurs du domaine pour défendre des positions communes et de participer aux différents travaux sur toutes évolutions juridiques impactant la pratique professionnelle.

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Par ordre de réception des candidatures, suite)

Emmanuel DE CUENCA

Diplômé de l'Université de Strasbourg (mécanique des fluides) et du CEIPI, il a commencé sa carrière en cabinet de Conseil en Propriété Industrielle avant d'intégrer le service brevets d'un grand groupe automobile. Il exerce depuis 2005 au sein du Département Propriété Intellectuelle de la société Air Liquide.

Il est Mandataire Agrée près l'OEB, qualifié auprès de l'INPI, tuteur ASPI pour la préparation à l'EQE et membre du jury de l'examen de qualification français (EQF).

Thierry SENNINGER

Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy et d'un doctorat en chimie organométallique/catalyse de l'Université Claude Bernard (Lyon I), licencié en droit de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), diplômé du CEIPI-option brevets depuis 2004, mandataire Européen depuis 2008, inscrit sur la liste de personnes qualifiées en propriété industrielle depuis 2010.

Après 8 années passées en recherche et développement au sein d'Arkema (ex Elf Atochem), sa carrière s'est poursuivie en 2004 au sein du département propriété industrielle de cette même société, puis en 2007, dans le département brevet de Sanofi. Chez Sanofi, Thierry a d'abord été en charge du support brevet pour l'activité oncologie, puis s'est occupé de support brevet pour l'activité in licensing (analyse de portefeuilles de tiers, support contractuel et due-diligence). Depuis mai 2014, Thierry a rejoint le groupe Solvay où il est en charge de l'activité support pour l'activité terres-rares.

Depuis 2009, Thierry est tuteur du CEIPI pour l'épreuve D (D1 et D2) et pour le préexamen et depuis 2011, membre du jury pour l'EQF.

Sa candidature au bureau de l'ASPI est essentiellement motivée par le souhait de participer activement à la représentation des membres de l'association et de mettre au service de ses membres son expérience de 10 ans dans la propriété industrielle acquise à travers plusieurs facettes du métier (procédure de défense et valorisation/licence) au sein de plusieurs grands groupes internationaux.

Elise CARDIN

Elise Cardin est ingénieur Chimie ParisTech (anciennement ENSCP), mandataire agréée près l'OEB, qualifiée auprès de l'INPI et titulaire du diplôme Contentieux des brevets en Europe de l'Université de Strasbourg.

Elle débute sa carrière en propriété industrielle au cabinet Lavoix, puis intègre le groupe Saint-Gobain en tant qu'ingénieur brevets. Elle y acquiert ses qualifications, effectue également un stage à l'OEB. Elle devient par la suite responsable brevets de l'activité Isolation, puis coordinateur brevets du pôle des produits pour la construction, et est aujourd'hui directeur brevets de ce même pôle de Saint-Gobain.

Elle intervient comme tuteur à l'ASPI dans la préparation à l'examen de qualification européen depuis 15 ans. Active dans les tables rondes métiers de Chimie ParisTech et autres forums, elle souhaite rejoindre le conseil d'administration notamment pour s'impliquer davantage dans ces thématiques de formation et de promotion des métiers de la propriété industrielle.



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SPÉCIALISTES EN PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE DE L'INDUSTRIE

MODALITES DU VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI

Après avoir choisi au plus quatre candidats dans la liste du bulletin de vote (en rayant un nom parmi les 5), le vote peut s'effectuer de la manière suivante :

1 – VOTE PERSONNEL

En déposant personnellement l'enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne à votre arrivée à l'Assemblée Générale.

2 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Votre bulletin de vote doit être introduit dans l'enveloppe ci-jointe, fermée et ne portant aucune mention extérieure, cette enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe portant vos nom et prénom.

Cette enveloppe peut être :

- a) Envoyée au siège de l'ASPI, 34bis, Rue Vignon, 75009 PARIS,
AU PLUS TARD LE VENDREDI 5 DECEMBRE 2014
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT CETTE PRATIQUE CAR ELLE SIMPLIFIERA LES
OPERATIONS DE POINTAGE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

- b) Remise par un tiers au bureau de vote avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

3 – VOTE PAR PROCURATION

Votre bulletin introduit dans l'enveloppe pourra être déposé par votre représentant muni de la formule de pouvoir ci-jointe.

POUVOIR

(À remplir en lettres capitales, signer et remettre à la personne de votre choix
si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale)

JE, SOUSSIGNE(E) (NOM, PRENOM)	
DONNE POUVOIR A (NOM, PRENOM)	Mme, M.

A L'EFFET DE ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI
LE MERCREDI 10 DECEMBRE 2014.

DATE	
SIGNATURE (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)	